

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 001/SG/EDD/2017

**Recrutement d'un Consultant national chargé d'élaborer l'avant-projet de
Loi d'Assainissement en République Démocratique du Congo.**

1. La Direction d'Assainissement (DAS) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la République Démocratique du Congo a obtenu un Don du Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) dans le cadre de l'appui institutionnel pour le financement de l'élaboration du projet de Loi sur l'Assainissement.
2. Les services consistent au titre de ce contrat à réaliser en conformité avec les lois de la RD Congo, un projet de Loi sur l'Assainissement.

La mission du Consultant portera entre-autres sur :
 - (i) l'identification de tous les problèmes du secteur d'assainissement et ;
 - (ii) l'appui à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'Assainissement.
3. Les Consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour sélectionner les consultants les plus qualifiés et expérimentés sont :
 - a) Expérience générale dans l'élaboration des documents juridiques (loi, règlement, ...);
 - b) Expérience spécifique dans le domaine de l'environnement en général et de l'assainissement en particulier (documentation à l'appui).
4. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres personnes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance.
5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode " Sélection Fondée sur la Qualité et le coût " (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants édition 2011 mis à jour en juillet 2014.
6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence et informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 9 à 15 heures, heure locale.
7. Les dossiers comprendront les détails suivants :
 - Copie de la carte d'électeurs.
 - CV actualisé ;
 - Lettre de motivation.
8. Les Consultants intéressés doivent soumettre leurs manifestations d'intérêt écrites à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique dans les sept jours à dater de la présente publication.

**DIRECTION D'ASSAINISSEMENT (DAS)
C/° SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**
719, Avenue des TROPIQUES, 7^{ème} Rue, Q Industriel Kinshasa / Limete
Tél. : (+243) 82 242 49 80, (+243) 9999 20 948
E-mail : passymbangu@yahoo.fr

Fait à Kinshasa, le 14 FEV 2017

Léonard MUAMBA KANDA

SECRETARE GENERAL